



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET
DES SPORTS**

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION

RAPPORT NATIONAL D'HAÏTI

Août 2004

Présentation d'Haïti

Haïti occupe le tiers occidental de l'île qu'elle partage avec la République Dominicaine. Elle est bornée au Nord par l'Océan Atlantique et au Sud par la Mer des Caraïbes. Au Nord-ouest, le canal du Vent sépare Haïti de Cuba, au Sud-ouest, le Canal de la Jamaïque la sépare de ce pays. Avec une superficie de 27750 Km², c'est un pays au relief accidenté, plus de 60 % des terres présentent des pentes supérieures à 20 %. Entre les massifs et en bordure de mer s'étendent de rares plaines. Le territoire, approprié pour l'agriculture, ne représente que 30 % de la superficie totale. Ce pays ensoleillé connaît plus de 1400 mm de pluies par an. Au nord de Port-au-Prince, la capitale, se trouvent de belles plages et plus loin des sites et monuments dont la Citadelle Laferrière. Ses langues officielles sont le français et le créole.

Selon le recensement de 2003, la population haïtienne est estimée à 7 929 048 habitants. Ce qui fait une densité de 288 hab. / km². Plus de 39,6 % des habitants sont dans la tranche d'âge de 0 à 14 ans, 56.6 % dans la tranche 15-64 ans, et enfin 3.8% ayant 65 ans et +. L'espérance de vie est de 54 ans alors que le taux de mortalité infantile atteint de forte proportion, soit 64.56 pour mille en l'an 2002. Le taux net de scolarisation du fondamental est de 70 % et celui du secondaire avoisine les 20 %.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des sigles

Introduction générale

1. Vue d'ensemble du système éducatif haïtien au début du XXI^{ème} siècle
 - 1.1- Principales réformes et innovations introduites dans le système au début du XXI^{ème} siècle.
 - a) Le cadre juridique de l'enseignement
 - b) L'organisation, la structure et la gestion du système éducatif.
 - c) Les politiques curriculaires, le contenu de l'éducation et les stratégies d'enseignement – apprentissage
 - d) Les objectifs et les principales caractéristiques des réformes actuelles et à venir
 - 1.2- Principales réalisations sur les plans quantitatif et qualitatif ainsi que les leçons tirées notamment en ce qui concerne :
 - a. l'accès à l'éducation
 - b. l'équité en matière d'éducation
 - c. la qualité / pertinence de l'éducation
 - d. le contenu de l'éducation (le processus de développement des curricula)
 - e. le dialogue politique, les partenariats et la participation de la société civile au processus de changement de l'éducation
 - 1.3- Principaux problèmes et défis à relever par le système éducatif haïtien au début du XXI^{ème} siècle
 2. Éducation de qualité pour tous les jeunes : défis, tendances et priorités
 - 2.1. L'éducation et l'égalité entre les sexes
 - a) les préoccupations de l'État concernant la thématique des genres et l'éducation
 - b) la politique d'éducation et de formation du ministère basée sur les genres.
 - c) les mesures prises par l'État pour promouvoir l'égalité des sexes dans l'accès à une éducation et formation de qualité – la place de l'égalité de sexe dans le curriculum.
 - 2.2- L'éducation et l'inclusion sociale
 - a) les défis pour assurer l'inclusion sociale
 - b) les groupes de population en Haïti les plus vulnérables faces aux diverses formes d'exclusion sociale
 - c) les mesures spécifiques déjà prises pour atteindre les plus vulnérables par exemple enfants de rue, handicapés, enfants en domesticité.
 - 2.3- L'éducation et les compétences pour la vie
 - a) la nécessité de redéfinir les objectifs et les fonctions de l'éducation
 - b) l'éducation secondaire face aux défis actuels
 - c) les mesures prises pour garantir l'éducation secondaire de qualité

2.4- L'éducation de qualité et rôle clé des enseignants (45e session / 1996)

- a) l'influence de cette session sur la politique nationale relative à la condition des enseignants
- b) les mesures spécifiques prises sur la base de cette session et les recommandations y relatives
- c) les stratégies utilisées pour les formations initiale et continue réformées en vue de permettre aux enseignants de faire face aux nouveaux défis de l'éducation

2.5- L'éducation en vue du développement durable (résolution 57 / 2 54 de l'ONU, développement durable 2004-2015)

- a) La question du développement durable dans le curriculum et les programmes d'études courants
- b) Des mesures à envisager pour garantir que le contenu de l'éducation considère le Développement durable comme l'un des thèmes principaux de l'Education**

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS UTILISÉS

MENJS	:	Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports
PNUD	:	Programme des nations unies pour le développement
PNEF	:	Plan National d'Éducation et de Formation
BM	:	Banque Mondiale
ITAP	:	Initiation à la Technologie et aux Activités Productives
IDH	:	Indice de développement humain
CTPEA	:	Centre de Techniques de Planification et d'Économie Appliquée
MENJS	:	Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports
UEH	:	Université d'État d'Haïti
DESRS	:	Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
CLED	:	Centre de Libre Entreprise pour la Démocratie
FNUAP	:	Fonds des Nations Unies pour la population
IHSI	:	Institut haïtien de statistiques et d'informatique
INFP	:	Institut National de Formation Professionnelle
ENI	:	Ecoles Normales d'Instituteurs
CFEF	:	Centre de Formation pour l'École Fondamentale
PNCS	:	Programme National de Cantine Scolaire
ONG	:	Organisation non gouvernementale
DDE	:	Directions Départementales d'Éducation
EPT	:	Éducation Pour Tous
BUNEXE	:	Bureau National des Examens d'État
BID	:	Banque Interaméricaine de Développement
DEF	:	Direction de l'enseignement fondamental
DES	:	Direction de l'enseignement secondaire
DPCE	:	Direction de la planification et de la coopération externe
UNICEF	:	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNESCO	:	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
EFACAP	:	École fondamentale d'application et centre d'appui pédagogique
CONEF	:	Commission Nationale de l'Éducation des Filles
NTIC	:	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
VIH / SIDA	:	Virus d'immunodéficience humaine/ Syndrome d'immunodéficience Acquise
TBS	:	Taux Brut de Scolarisation
TNS	:	Taux Net de Scolarisation
FONHEP	:	Fondation Haïtienne de l'Enseignement Privé
CLED	:	Centre pour la Libre Entreprise et la Démocratie
CONEH	:	Corps National des Évaluateurs Haïtiens
PMA	:	Pays Moins Avancés
CCI	:	Cadre de Coopération Intérunaire

INTRODUCTION GÉNÉRALE

De nos jours, l'éducation est considérée comme le facteur clé du développement durable, l'instrument privilégié du progrès et de la croissance économique, l'antidote contre le chômage, le moteur du progrès technologique et la garantie du maintien des valeurs démocratiques ou le passeport pour la réussite individuelle. En fait, les agences d'aide et les décideurs politiques ont compris la nécessité de mobiliser autant de ressources pour une éducation de qualité accessible à tous, en vue de réduire les tensions sociales et l'extrême pauvreté qui minent la vie de beaucoup de peuples. En ce sens, dans les assises internationales sur l'éducation comme (Jomtien) et (Dakar), les congressistes développent des thèmes récurrents et transversaux comme « qualité de l'éducation », « éducation tout au long de la vie ». Le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports (MENJS) saisit l'opportunité de cette 47^e Conférence Internationale sur l'Education pour réitérer l'entière adhésion de la république d'Haïti à la décision prise par l'UNESCO de placer celle-ci sous le thème « éducation de qualité pour tous les jeunes : défis, tendance et priorité ». Car c'est l'un des défis que le MENJS s'est promis de relever avec le concours de tous ses partenaires nationaux et internationaux.

Dans cette perspective, les pouvoirs publics en Haïti ont déjà initié de grandes réformes en matière d'éducation dont la rénovation du secondaire. Cela s'inscrit dans le cadre de la matérialisation des axes majeurs du Plan National d'Education et de Formation (PNEF) comme l'amélioration de la Qualité et l'accroissement de l'efficacité externe de l'éducation. Le PNEF, qui se situe dans le prolongement de la Réforme Bernard, a changé la configuration du secteur en prônant une éducation de qualité répondant aux attentes de la société en général et de la jeunesse en particulier. Ce cadre de référence des politiques éducatives a connu et connaît encore des difficultés dans sa mise en œuvre. Au nombre de celles-ci, il convient de noter la faible part du budget national allouée à l'éducation, la faiblesse des capacités institutionnelles et le gel récurrent de l'aide et l'instabilité politique.

Avec l'installation de la nouvelle équipe et la reprise de l'aide, le Ministère de l'Education Nationale est, toutes proportions gardées, remis en chantier. La réactivation du projet d'Education de Base (PEB) financé par la BID, la réalisation du Programme d'Appui au Renforcement de la Qualité de l'Education (PARQE) par l'Union Européenne, la mise en œuvre sous peu du Nouveau Secondaire et la relance de la Réforme de la formation professionnelle en sont des exemples évocateurs.

Ce rapport national sur l'Education qui se veut succinct mais substantiel et instructif, s'articule autour de trois grands points, savoir :

- Une vue d'ensemble du système éducatif haïtien qui privilégie les réformes et innovations majeures dans le secteur et les principales réalisations sur les plans quantitatif et qualitatif
- Des efforts vers une Education de qualité pour tous les jeunes
- Une conclusion et les perspectives susceptibles d'inciter les organisations internationales, comme l'UNESCO, et les bailleurs de fonds à mobiliser plus de ressources en faveur d'Haïti, en vue d'atteindre les objectifs de l'Education Pour Tous et ceux du Sommet du Millénaire des Nations- Unies de l'année 2000.

PARTIE I
Vue d'ensemble du Système éducatif haïtien au début du XXI^{ème} siècle

Les nombreuses réformes introduites au niveau du système éducatif haïtien depuis l'Indépendance sont entre autres : la réforme BELLEGARDE (1920), la Réforme DARTIGUE (1940), la Réforme BERNARD (1980) et, plus près de nous, l'élaboration du Plan National d'Education et de Formation publié en 1997 dont la mise en oeuvre est prévue pour une période de 10 ans. Celles Celles qui sont effectuées au cours de ces dernières années visaient particulièrement à donner une nouvelle impulsion au secteur de l'éducation.

1-Principales réformes et innovations introduites dans le système au début du XXI^{ème} siècle

1.1- Au niveau du cadre juridique de l'enseignement

Depuis les premières constitutions, le cadre légal des politiques éducatives existe en Haïti. Au terme des articles 32.1 à 32.3 de la Constitution actuellement en vigueur (1987), l'éducation est à la charge de l'Etat et des collectivités territoriales. Elle consacre, en même temps, la gratuité et l'universalité de l'enseignement primaire. L'éducation fonctionne, également, sous le régime du décret-loi de 1989 qui confère au Ministère la charge de l'élaboration, de la mise en œuvre, de l'évaluation et de la mise à jour de la politique générale de l'Etat dans les domaines de l'Education, de l'Alphabétisation et de la formation professionnelle. De plus, l'Etat haïtien est signataire de la Convention des droits de l'enfant ainsi que des engagements du Forum de Dakar 2000 sur l'Education Pour Tous. Le MENJS dispose par ailleurs d'un Plan National d'Education et de Formation, principale boussole pour modeler l'avenir de l'éducation en Haïti. Les actions du Ministère s'inspirent également de l'avant-projet de loi de 1998 déposé au parlement haïtien aux fins de ratification.

1.2- Au niveau de l'organisation, de la structure et de la gestion du système éducatif

A la suite de l'éducation préscolaire qui n'est pas obligatoire, le système éducatif haïtien comprend : l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire, l'enseignement technique et professionnel et l'enseignement supérieur. Ajouter à cela l'alphabétisation des adultes, l'éducation non formelle, la formation à distance et l'éducation spéciale.

Au niveau de l'offre d'éducation, interviennent, d'une part, l'Etat, en tant que régulateur, comme prestataire de services et, d'autre part, le secteur non public qui fournit des services éducatif à un nombre important d'élèves. Les établissements du secteur non public se retrouve à tous les niveaux et sont assujettis aux lois fixant les conditions d'ouverture et de fonctionnement des établissements privés d'enseignement.

***L'éducation préscolaire** a pour objet de contribuer au développement de la personnalité de l'enfant sous toutes ses formes. Elle n'est pas un cycle d'enseignement à proprement parler, mais constitue plutôt une phase

d'exploration et d'éveil et comporte un ensemble d'activités de socialisation qui préparent l'enfant à son entrée à l'école formelle. L'âge d'entrée requis est de 3 ans.

***L'enseignement fondamental** s'étend sur une période de neuf années et a pour objectif d'amener le maximum d'élèves à un niveau de connaissances générales, scientifiques et techniques par la maîtrise des outils de base essentiels à leur intégration sociale, leur insertion dans la vie active et leur accession au niveau du secondaire. Il est organisé en trois cycles : un premier cycle de quatre ans, un deuxième de deux ans et un troisième de trois ans. L'âge officiel d'entrée est de 6 ans.

***L'enseignement secondaire** tel qu'il existe aujourd'hui, en attendant la mise en oeuvre du nouveau secondaire dont la durée est de quatre ans, est constitué du troisième du fondamental (7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} année) et des classes de troisième, de seconde, de rhéto et de philo du secondaire traditionnel. Avec la rénovation du secondaire, cet ordre d'enseignement aura deux grandes filières : une filière dite d'enseignement général et une autre de type d'enseignement technologique et professionnel comprenant une série pédagogique pour la formation des maîtres. L'âge officiel d'entrée est de 15.

***L'enseignement supérieur** est dispensé dans des facultés et des instituts supérieurs publics regroupés au sein de l'Université d'Etat d'Haïti (UEH). Le diplôme du bac II, qui sanctionne la fin des études du secondaire, donne accès à l'Université. Au terme d'un cycle étude de trois à cinq ans, selon la faculté, l'étudiant décroche une licence à la suite d'une soutenance de mémoire de sortie. Certaines facultés d'enseignement public et privé ont mis en place des programmes de maîtrise.

***La Formation professionnelle** concerne tous les membres de la communauté désirant apprendre un métier ou une profession. En attendant la mise en oeuvre de la réforme de l'enseignement technique et professionnel, ce sous-secteur comporte trois niveaux de formation : (i) *la formation des ouvriers et employés* dispensée par les Centres Ménagers exigeant un niveau de scolarisation de base. (ii) les Etablissements d'Enseignement Professionnel (EEP) où l'accès est possible à l'issue de la sixième année de l'école fondamentale (iii) *la formation des techniciens* s'effectue dans les Etablissements d'Enseignement Technique (EET) exigeant le niveau académique de neuvième année fondamentale. (Voir en annexe le schéma d'organisation du système éducatif.)

***L'éducation non formelle** est organisée à l'intention des personnes dont l'âge excède significativement l'âge normal de fréquentation de l'enseignement obligatoire ou qui n'ont pas fréquenté le système scolaire régulier. Il existe à travers le pays bon nombre de centres d'éducation non formelle qui fonctionnent sous la forme de cours du soir.

***L'éducation spéciale**, dont la prise en charge est considérée dans la politique éducative nationale, vise à offrir aux enfants et aux jeunes qui présentent des handicaps physiques ou mentaux les mêmes possibilités

d'apprentissage que les autres de mêmes groupes d'âge, en mettant l'accent sur le développement de leurs potentialités physiques et intellectuelles et leur préparation à la vie active.(Avant-projet de loi d'orientation, 1998). Elle est assurée pour une large part par le secteur privé.

En ce qui concerne la gestion du système, le Ministère de l'Education a un double rôle : un rôle régulateur du secteur pour tous les ordres d'enseignement et un rôle de pilotage et de gestion de l'appareil d'éducation public en termes de management stratégique, de fonction pédagogique et de gestion évidemment. Dans le cadre de la déconcentration, le Ministère délègue une partie de ses pouvoirs aux Bureaux de District Scolaire (BDS) et d'Inspection de Zone (BIZ) via les Directions Départementales d'Education (DDE). (Document PRI, 1998).

Il est à noter qu'il revient à la Secrétairerie d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et au Service civique, dont la mission consiste à développer des activités de jeunesse, d'encadrer et d'accompagner les jeunes dans la pratique des sports et activités socio-éducatives, d'entreprendre toutes actions susceptibles de promouvoir l'éducation et les activités physiques et sportives, la vie associative, la conscience civique et la participation de la jeunesse au développement du pays.

1.3- Au niveau des politiques curriculaires, du contenu de l'éducation et du stratégie d'enseignement –apprentissage

-Politiques curriculaires

Le Plan National d'Education et de Formation (PNEF) a posé dans ses grandes lignes les bases nécessaires à la mise en place de politiques curriculaires qui tiennent compte des différents changements survenus dans la société au niveau des normes sociales, des mentalités et des valeurs. Il s'agit en d'autres termes d'une nouvelle manière de penser et d'assumer les processus éducatifs dans le pays en vue d'apporter les réponses éducatives appropriées aux problèmes sociaux et économiques. Dans ce cadre, le Ministère a procédé à l'analyse des programmes existants en vue de dégager leurs forces et leurs faiblesses et de formuler des propositions sur les modifications à y apporter, en y intégrant notamment l'enseignement des sciences avec une large part à l'expérimentation, l'enseignement de l'art et des activités sportives dans le nouveau curriculum.

En effet, les modifications apportées aux programmes existants sont parties d'une réflexion qui intègre les objectifs sociaux générés par les valeurs citoyennes et démocratiques ainsi que les divers champs de savoirs qui doivent contribuer à la formation d'un nouvel homme haïtien, citoyen et producteur. Dans cet ordre d'idées, d'importants changements ont été apportés au niveau des langues et des littératures en tenant compte du bilinguisme, des sciences humaines, des sciences expérimentales et psychologiques, des arts et de la formation professionnelle et sociale. Concrètement, le nouveau curriculum répond à une orientation qui centre les apprentissages sur l'élève plutôt que sur les matières. De plus, l'approche méthodologique passe de la pédagogie par objectif à

l'approche par compétence. (PNEF, lignes d'orientation pour un curriculum revisité du SEH, DCQ, Février 2001).

-Contenu des programmes

Les programmes actuels de l'enseignement fondamental (1^{er} et 2^{ème} cycle) comprennent la communication créole, la communication française, les sciences expérimentales, les langues modernes, les mathématiques et les sciences sociales. Quant au 3^{ème} cycle fondamental, les matières sont : la communication créole, la communication française, les Sciences Expérimentales, les Sciences sociales, les mathématiques, l'Anglais, l'Espagnol, l'Education physique et sportive, l'éducation artistique et esthétique et l'initiation à la Technologie et aux Activités Productives (ITAP). Certaines matières ne font pas l'objet, pour le moment, d'une application obligatoire dans les écoles. C'est le cas, par exemple, de l'éducation artistique et esthétique, l'éducation physique et sportive et de l'ITAP. Il convient de mentionner l'importance de l'ITAP dont les diplômés du troisième cycle utiliseront plus tard les acquis dans le tronc commun du nouveau secondaire.

Pour le secondaire traditionnel, les matières enseignées sont entre autres : les littératures haïtienne et française, les sciences sociales, les langues vivantes, la physique, l'espagnol, les mathématiques, la chimie, la géologie, la physiologie et la philosophie.

Les filières du nouveau secondaire, qui seront bientôt en application, comportent les matières et les séries (voir annexe).

-Stratégie d'apprentissage- enseignement

Les matériels didactiques, les enseignants, les conditions d'enseignement, le temps consacré à l'apprentissage, les soins de santé et nutritionnels, l'encadrement scolaire et les politiques d'évaluations.

Matériels didactiques

La disponibilité des ressources didactiques et pédagogiques représente l'un des facteurs déterminants qui agit positivement sur la qualité de l'éducation. Au niveau du système éducatif, les matériels didactiques sont insuffisants et dans certains cas inadaptés. l'Etat a déployé beaucoup d'efforts en vue de pourvoir les écoles en matériels didactiques et pédagogiques notamment en manuels scolaires. A titre d'exemple, le programme EXENP II a pu distribuer 1.328.678 manuels dans les écoles publiques et privées entre juillet 1999 et mars 2000. Environ 600.000 élèves ont pu bénéficier de cette intervention. A la même époque, 11.650.000 unités d'articles (cahiers quadrillés, stylos à bille) ont été également distribués. De plus, dans le but de renforcer l'amélioration de la qualité, il est important de mentionner que les manuels scolaires subventionnés sont sélectionnés au terme d'un processus de validation à partir d'un ensemble de critères bien établis.

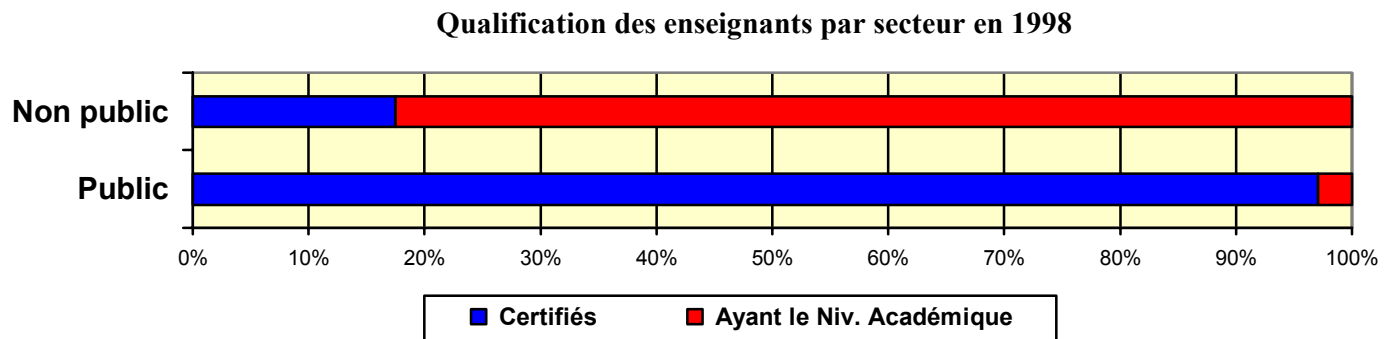
Enseignants

La formation adéquate des enseignants constitue un déterminant majeur de la qualité de l'éducation. Les responsables d'Etat en ont fait l'une des priorités. Le MENJS

est conscient du fait que les résultats scolaires sont en partie fonction de leur qualification. Aussi, doivent-ils posséder les connaissances académiques et les compétences professionnelles indispensables. En effet, en 1990¹, sur les 22.676 enseignants recensés au niveau du fondamental, 3.216 soit 14,2% étaient des certifiés et seulement 6.752 soit environ 30% avaient le niveau académique requis. En 1998, le corps enseignant a presque doublé, atteignant le chiffre de 44.472 maîtres. De ces derniers, 65,6% avait le titre académique requis et seulement 20,4% étaient détenteur d'un certificat pédagogique.

Le pourcentage de maîtres qualifiés est plus élevé dans le secteur public que dans le secteur privé comme l'atteste le graphique suivant. Cela est surtout imputable au fait que la formation des enseignants du fondamental est davantage assurée dans les Ecoles Normales d'Instituteurs (ENI) et dans les Centres de Formation de l'Ecole Fondamentale (CFEF) qui ressortent du domaine public. Il est important d'ajouter que la politique de recrutement, une meilleure rémunération et une sécurité d'emploi plus stable dans le public que dans le privé sont des facteurs qui expliquent que la majorité des enseignants travaillent dans le public et s'interressent davantage à ce secteur.

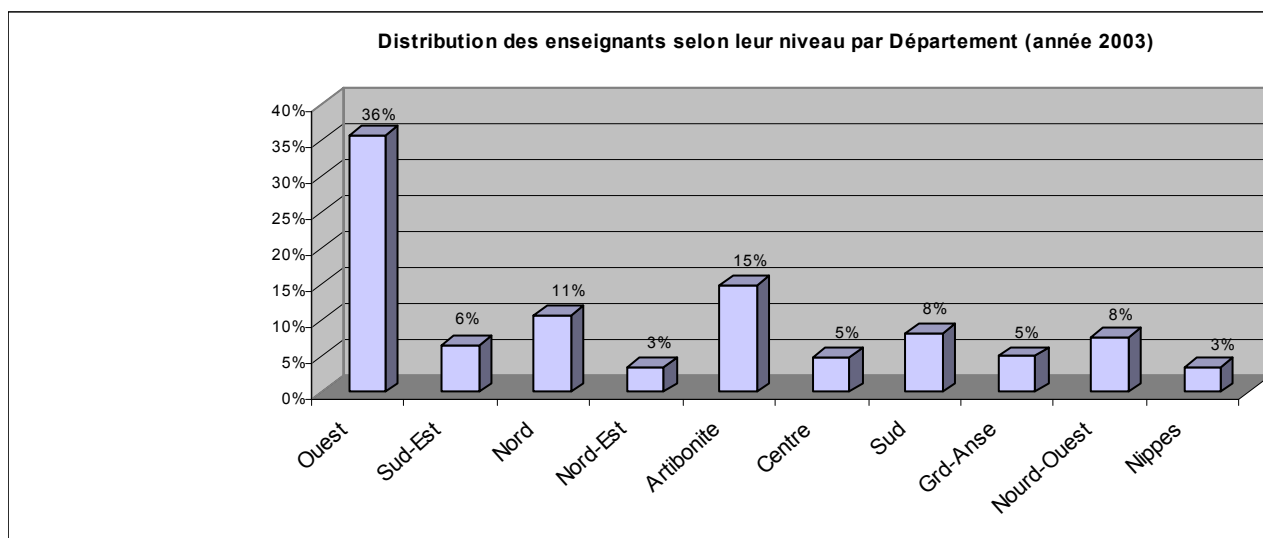
Graphe I



Au niveau départemental, de grandes disparités sont observées dans le profil des enseignants. Le département de l'Ouest s'est largement démarqué du reste du pays avec le pourcentage le plus élevé d'enseignants qualifiés (36%). Un écart de 33 points de pourcentage le sépare des départements des Nippes et du Nord-Est.

Graphe II

¹ MENJS, *Évaluation EPT-2000*, Septembre 1999



-Conditions d'enseignement

Les conditions dans lesquelles évolue le personnel enseignant influent beaucoup sur la qualité de l'éducation. La loi de 1984 a prévu un ensemble de dispositions en vue de faciliter le travail de l'enseignant. Les maîtres exercent pourtant leur profession dans des conditions inappropriées. En effet, les locaux scolaires sont dépourvus des services les plus élémentaires (eau, toilettes, matériels de santé, etc.). La charge de travail de l'enseignant est très élevée. Ils consacrent en moyenne 5 heures par jour, soit 25 heures par semaine à l'enseignement tandis que les heures de préparation des séances de cours et de correction de copie ne sont pas estimées. L'année scolaire s'étend sur une période de dix mois avec quelques jours de congé et de vacances. La profession enseignante n'est pas du tout valorisée. Les salaires, très bas, n'attirent pas les plus compétents qui, généralement, se tournent vers d'autres domaines. Par ailleurs, il n'existe pas d'avantages sociaux qui compensent la faiblesse des salaires.

Au cours de l'année académique 2000-2001 le MENJS a décidé de fixer la rentrée scolaire au début du mois de septembre². L'objectif principal de cette décision était d'augmenter le nombre de jours de classe. Depuis l'année scolaire comporte quatre périodes, chacune bouclé par un contrôle d'évaluation.

Des mesures sont en train d'être prises pour renforcer les acquis de cette innovation. Le nombre de jours de classe a tendance à augmenter chaque année. Selon la tendance qui se dessinait, l'année académique 2000-2001 comptait 190 jours et l'année scolaire 2001-2002, 192 jours de classe. Les jours de congé devraient passer de neuf (9) à huit (8) jours dans les prochaines années.

² La rentrée scolaire se faisait jusqu'alors au début du mois d'octobre.

-Soins de santé et état nutritionnel

Depuis 1997, le Ministère à travers le Programme National de Cantine Scolaire (PNCS) a mis en place tout un ensemble de dispositifs destinés à surmonter les déficiences nutritionnelles affichées par les élèves des écoles fondamentales, et ce, en vue d'améliorer leur capacité d'apprendre. Jusqu'en février 2000, 110.000 élèves des deux secteurs avaient déjà bénéficié de ce programme. Sur cette même lancée, 20.000 élèves supplémentaires devraient être normalement assistés par les différentes interventions de ce programme au cours des années à venir.

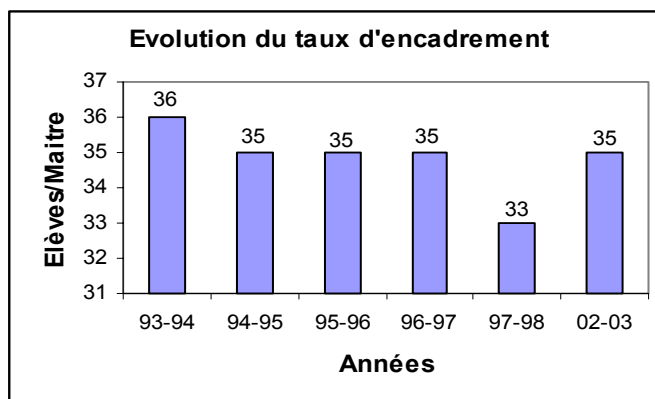
Conscient de l'importance de la santé dans le processus d'apprentissage, la nouvelle équipe, a réactivé, en mars 2004, le dossier de santé scolaire en créant une unité Santé et Nutrition au sein du Ministère dont les grands objectifs sont entre autres : - la relance du projet d'Education à la vie familiale et l'élaboration avec les autres partenaires d'un Plan stratégique national de santé scolaire. Une étude a révélé que les trois premières causes de mortalité infanto-juvénile restent la malnutrition, les maladies diarrhéiques et les infections respiratoires aiguës qui représentent 55 % des décès documentés dans la tranche d'âge (6-11). Chez les adolescents, les problèmes associés à la grossesse précoce et d'autres facteurs physiques se partagent la première place (15,4 %) dans le classement des décès. En matière de santé de la reproduction, une grande vulnérabilité des femmes en âge de procréer est observée, 27% des décès dans cette catégorie sont dus au SIDA et à la grossesse (Haïti, Bilan commun, 2000).

-Encadrement scolaire

L'encadrement scolaire constitue également un facteur qui influence la qualité de l'éducation. Trois indicateurs sont généralement utilisés : le ratio élève-maître, le ratio école-inspecteur et le ratio enseignant-inspecteur. De grands écarts sont observés au niveau de ces ratios d'un département à l'autre : 14 élèves pour le ratio élèves-maître, 127 enseignants pour le ratio maîtres-inspecteur et 40 écoles pour le ratio écoles-inspecteur.

Le taux d'encadrement élèves par enseignant, montre que l'Etat haïtien a déployés beaucoup d'efforts. Pour un taux d'encadrement de 35.58 élèves par maître en 1994, on est passé à 33.41 élèves par maître en 1998. Toutefois, ce taux est passé à 35 en l'an 2003 comme l'indique le graphique suivant.

Graphe III



-Politiques d'évaluation

Les évaluations représentent un outil important dans la recherche de l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Tout système éducatif, pour être efficace, doit se doter d'une structure d'évaluation. En ce sens, le Ministère a réorganisé son système d'évaluation vers les années 90, dans le but de s'assurer de la qualité et du niveau de connaissances acquises par les élèves. De ce fait, des décisions ont été arrêtées pour que les élèves subissent des examens généraux sous formes d'évaluations périodiques formatives et d'évaluations officielles sommatives à la fin des deux cycles de l'enseignement fondamental (6^{ème} et 9^{ème} année) et à la fin des études classiques (Bac I et II). A cet effet, il a été créé en 1993, par arrêté ministériel, le Bureau National des Examens d'Etat (BUNEXE). Cet organisme a pour rôle principal d'organiser les examens d'Etat et de concevoir un cadre théorique pour l'évaluation pédagogique. (Rapport National DPCE, 2001)

1.4- Les principales caractéristiques des réformes actuelles et à venir

Depuis les années 80, ont été amorcées dans le secteur de nombreuses et ambitieuses réformes parmi lesquelles la réforme Bernard, l'élaboration du Plan National d'Education et de Formation (PNEF) ainsi que la Rénovation du Secondaire.

-La réforme Bernard

La réforme Bernard est intervenue à un moment où le système éducatif était jugé inefficace, élitiste, inadapté à la réalité socio-économique du pays. La finalité de la réforme Bernard était de mettre en place un système éducatif qui vise l'éducation et la formation du jeune haïtien en vue de son adaptation à l'environnement économique, social et culturel national et de sa contribution effective au développement du pays. Dans sa démarche, la réforme procédait d'abord par la refonte des programmes et du contenu de l'enseignement, et ensuite changeait les méthodes pédagogiques et les structures du système d'enseignement.

Dans la gamme de ses innovations, cette réforme prévoyait, pour l'essentiel, l'introduction:

- d'une école fondamentale de trois (3) cycles en dix ans ;
- du créole comme langue d'enseignement et comme objet d'apprentissage ;
- du français oral en première et deuxième années et du français écrit à partir de la 3^{ème} année en vue de jeter les bases d'un bilinguisme équilibré ;
- de la promotion automatique en deuxième et en quatrième années
- de l'Initiation Technologique aux Activités Productives (ITAP) à l'enseignement fondamental ;
- la rénovation de l'enseignement secondaire avec la création de lycées techniques et d'écoles professionnelles de 2^{ème} degré.

Cette réforme n'a pas connu de grand progrès. Le MENJS s'en est inspiré pour élaborer le Plan National d'Education et de Formation (PNEF).

-Le Plan National d'Education et de Formation (PNEF)

Le diagnostic du système éducatif haïtien de 1995 a permis aux autorités de déceler plusieurs problèmes affectant encore le système éducatif haïtien, savoir : l'inégalité de chance d'accès à l'école, la médiocre qualité des services offerts et la faiblesse en matière de planification et de gestion du secteur ainsi que l'inadéquation formation/emploi. Ainsi, le PNEF traduit une nouvelle volonté politique qui vise à s'attaquer de manière globale au redressement durable du système éducatif Haïtien. Le Plan comporte dix objectifs dont les plus prioritaires sont : accès, qualité, efficacité externe et gouvernance.

Le Plan d'éducation détermine, en effet, quatre axes principaux d'intervention sur le secteur :

***L'amélioration de la qualité de l'éducation**, par une amélioration de l'encadrement offert aux élèves et étudiants tant du secteur public que privé, en mettant l'accent sur les connaissances, les méthodes et les valeurs à acquérir. Pour que les formations disposées se traduisent en apprentissages effectifs, l'action est prioritairement portée sur les déterminants éprouvés de la qualité tels que le niveau de qualification des enseignants, l'évaluation des apprentissages et le matériel didactique, en particulier les manuels scolaires.

***L'augmentation de l'accès** par l'expansion de l'offre d'éducation de base dans les zones urbaines et rurales défavorisées.

***La relance de la formation professionnelle et technique**, en soutien à l'effort d'innovation technologique et à la recherche d'une meilleure adéquation entre l'emploi et la formation.

***Le renforcement des capacités de gestion du secteur** en améliorant la gestion du secteur étatique, en renforçant la régulation de l'activité scolaire et éducative dans l'ensemble du pays, en accélérant la mise en place de systèmes efficaces de supervision et d'évaluation des performances du système éducatif. (PEB, 2001, BM).

Le PNEF prévoit en outre la Réforme de l'Enseignement technique et professionnel, la réforme de l'Université d'Etat d'Haïti et la Rénovation du Secondaire pour laquelle un regard rétrospectif sera jeté dans les lignes qui suivent.

-La rénovation du secondaire

Le Nouveau secondaire est conçu comme la suite logique de l'Ecole Fondamentale et en articulation avec l'enseignement supérieur. Il tiendra compte du développement des savoirs dans le monde et des nouvelles technologies. Il sera constitué de deux filières:

*Une filière d'enseignement général préparant les élèves à la poursuite des études supérieures ;

*une filière d'enseignement technologique et professionnel avec une série pédagogique ayant une double finalité à savoir l'insertion professionnelle et la poursuite des études dans l'enseignement supérieur technologique.

Cette double finalité qui inclut un cursus et un mode de formation adaptés répond à la fois aux exigences du marché de l'emploi et aux possibilités financières et économiques des familles et de leurs enfants.

2- Les principales réalisations et leçons tirées

2.1- l'accès à l'éducation

Estimé en 1990 à environ 110.602 (TBS³ :19,7%), le nombre d'enfants inscrits au préscolaire, de l'ordre de 19.7 %, a atteint, en l'an 2000, le seuil de 529.100 enfants (TBS :45%) dans 1 680 établissements dont 1400 privés et 280 publics dont la plupart se retrouvent davantage dans les villes que dans les campagnes.

Au niveau de l'enseignement fondamental, d'importants efforts ont été déployés par les pouvoirs publics pour permettre la scolarisation du plus grand nombre d'enfants possible. En septembre 1999, le Gouvernement haïtien a lancé le programme de scolarisation universelle (PSU) dans le département du Centre où le plus faible taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans a été observé. Ainsi, en janvier 2000, 17.000 nouveaux enfants de ce département ont été accueillis dans le système éducatif, et en 2002, le nombre est passé à 32.921.

Grâce à ces actions, les effectifs de l'éducation de base (6-11 ans) sont passés à environ 1 180 157 élèves, dont 76 % inscrits dans les établissements privés et le taux net de

³ Le taux brut de scolarisation (TBS) représente le total des inscriptions dans l'enseignement primaire, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable à l'école primaire pour une année scolaire donnée.

scolarisation (TNS)⁴, estimé en 1990 à environ 36.4 %, est passé à environ 70 % en 2003. Cette moyenne nationale reflète la situation des différentes régions du pays. (Recensement scolaire 2003)

La couverture de l'offre dans ce sous-secteur connaît cependant des limites quant à la qualité des infrastructures, 22% des écoles du pays fonctionnent dans des églises ou sous des tonnelles, et le poids des surâgés y est considérable.

Au niveau de l'enseignement secondaire, les efforts consentis par l'Etat se révèlent encore plus limités. Du point de vue de la fréquentation scolaire, le taux de transition⁵ du primaire au secondaire, tendant s la croissance, reste cependant très faible. De l'ordre de 66% quand le nombre d'élèves qui ont réussi aux examens de 6^e année n'est pas pris en compte, ce taux n'est en fait que de 18.4 % pour le nombre d'élèves qui proviennent d'une même cohorte. Le taux brut de scolarisation (TBS) pour l'année 2001 était de 20 % à l'échelle nationale avec, cependant, des disparités entre les départements géographiques pouvant atteindre des écarts de l'ordre de 30 %. Les disparités entre genres, peu prononcées dans les premières années, s'accroissent au fur et à mesure que les élèves progressent vers les années finissantes.

De tous les ordres d'enseignement formel, l'enseignement technique et professionnel reste celui dont l'accès est très limité en raison de la faiblesse de l'offre. L'offre publique est réalisée à travers les établissements, au nombre de 48, sous tutelle des Départements ministériels (Education, Agriculture, Affaires sociales, Travaux publics).

Les capacités limitées de l'Institut National de la Formation Professionnelle (INFP) ne permettent pas à celui-ci de recevoir plus que 15 % des finissants de la 9^{ème} année fondamentale. L'admission y est donc très sélective. Il faut néanmoins souligner l'existence de divers services de formation professionnelle dispensés par des prestataires privés.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, l'augmentation du nombre d'institutions d'enseignement supérieur a facilité, durant ces dernières années, l'accès à un plus grand nombre de jeunes à une formation de niveau plus élevé. En effet, la population estudiantine a doublé de 1986 à 2000, soit 20.000 étudiants environ. Cependant une politique d'accès équitable à l'université reste encore à adopter car le taux d'abandon est plus élevé au niveau de ce sous-secteur

Quant à l'alphabétisation, il y a lieu de souligner la diversité des intervenants dans ce domaine : l'Etat, les ONG (Mission Alpha, World Vision etc.), les organisations associatives etc. Toutefois, l'absence des données statistiques ne permet pas de mesurer

⁴ Le taux net de scolarisation (TNS) est le nombre d'enfants qui fréquentent les deux premiers cycles du fondamental (1^e à 6^e années) à l'âge officiellement requis (6-11 ans) exprimé en pourcentage de la population de ce même groupe d'âge.

⁵ Le taux de transition de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire désigne le nombre de nouveaux élèves entrant au secondaire en proportion de ceux qui ont bouclé avec succès le cycle d'études primaires.

l'envergure de leurs interventions. Tout au plus, chaque année, environ 100 000 personnes, à majorité féminine, sont touchées par les programmes d'alphabétisation élaborés la Secrétaire d'Etat à l'Alphabétisation à travers les 9.743 centres d'alphabétisation de base disséminés dans les 9 départements géographiques du pays. De plus, un programme pilote de post-alphabétisation, s'adressant à une centaine d'apprenants, est en cours d'expérimentation dans la commune de Léogane. Un Projet de mise à niveau pour 50 apprenants est aussi en voie d'exécution dans les communes de Port au Prince, d'Arcahaie et de Cabaret⁶. (Document de travail du Plan d'Action de l'EPT, 2004).

2.2- Equité en matière d'éducation

En raison de faibles ressources allouées au secteur éducatif, d'énormes disparités ont été décelées à travers les dix départements scolaires du pays.

-Equité selon le genre

En Haïti, au niveau des deux premiers cycles de l'enseignement fondamental, l'offre scolaire semble résoudre le problème de genre. De 1990 à 1992, la faible différence affichée au niveau des taux nets de scolarisation était à l'avantage des garçons. Toutefois, entre 1993 et 1996 une disparité insignifiante d'accès à l'éducation a été, cette fois, observée en milieu rural (voir graphique suivant).

Tableau IV

-Equité selon le milieu

En 1992, il est révélé que 56,07 % des maîtres se trouvaient en milieu urbain contre 43,93% en milieu rural, soit un écart de 12,13 points de pourcentage en faveur du milieu urbain. Cette diminution de la disparité entre les villes et les campagnes au plan éducatif a permis d'arriver à une différence presque insignifiante de 0,75 point en 1994, soit un nombre de 15.597 maîtres en milieu urbain contre 15.364 en milieu rural. Cependant, à partir de l'année 1995, un renversement de position a été observé. Ainsi 63.43 % des maîtres devraient se trouver en milieu rural contre 36,57 % en milieu urbain en l'an 2000, soit un écart de 26,85 points de pourcentage en défaveur du milieu urbain. Les données exposées dans le graphique suivant permettent d'apprécier les résultats de la politique éducative appliquée par le MENJS durant ces dernières années en ce qui concerne l'augmentation de la capacité d'accueil des établissements tant dans les milieux urbains que dans les milieux ruraux+.

⁶L'étude « *Jeunes et Formations Alternatives* », MENJS/UNESCO rapporte l'existence d'une dizaine d'organisations travaillant dans le domaine de l'alphabétisation couplée avec des activités de formation technique en vue de la production d'activités génératrices de revenus, et touchant environ 36.000 jeunes de milieux divers.

Grappe V

-Équité selon le secteur

La répartition

des écoles selon le secteur présente des disparités marquées. A cet effet, il convient de signaler que, pour l'année 1992, le privé comptait 83,55 % de l'effectif total des écoles fondamentales contre 16,45 % pour le secteur public, soit un écart de 67,11 points en faveur du secteur privé. En ce qui a trait au pourcentage de maître par secteur, la disparité est aussi importante : le privé compte 71,66 % contre 28,34 % dans le secteur public. Le graphique suivant montre l'évolution en pourcentage des écoles et des maîtres de l'enseignement fondamental durant la période 1992 – 2000 selon le secteur.

Grappe VI

Il importe aussi de signaler l'augmentation du nombre d'écoles dans les deux secteurs avec un taux plus élevé dans le secteur privé.

Au niveau du 3^{ème} cycle fondamental et du secondaire, la disparité tient encore et ce, en faveur du privé. En 1998, 89% du parc scolaire est constitué d'établissements d'enseignement privé avec 1.258 collèges et 158 lycées⁷ du secteur public.

Pour ce qui est de l'enseignement professionnel et technique, les centres d'enseignement se situent dans le secteur privé. Sur les 307 établissements d'enseignement professionnel recensés par l'IHSI en 1998, 243 étaient du secteur privé.

2.3- La qualité / pertinence de l'éducation

Vers les années 2001-2002, le Ministère, en concertation avec le Programme d'Appui à l'Éducation en Haïti (PAEH/Coopération française) a lancé le programme cadre pour la formation des personnels de l'enseignement fondamental dont l'objectif est, à terme, d'améliorer l'encadrement des élèves par l'accroissement des qualifications des enseignants quel que soit l'établissement où ils interviennent. Quant aux partenaires du secteur privé, notamment la FONHEP, ils développent des politiques de formation à l'intention des enseignants.

La pertinence du système éducatif haïtien est l'une des préoccupations majeures des autorités du Ministère. Depuis la Réforme Bernard, de nouveaux contenus d'enseignement ont été définis pour tenir compte du bilinguisme et des nouvelles finalités assignées à l'enseignement fondamental. L'application des nouveaux curricula connaît des difficultés dues au fait que les mesures d'accompagnement n'ont pas toujours été prises. Ainsi, en 1997, une commission a été mise en place pour réfléchir sur la rénovation du secondaire.

⁷ MENJS /DPCE, *Panorama des écoles du 3^{ème} cycle et du Secondaire*, 2001

En 1999, cette commission a produit un rapport où sont proposées les grandes lignes des aménagements à faire au niveau du secondaire. Ces propositions ont été analysées et, en janvier 2001, un nouveau schéma d'organisation est arrêté pour le secondaire. Sa principale finalité est de donner une plus grande efficacité externe au système, à travers des filières de formation technologiques et professionnalisantes, tout en réduisant le taux de redoublement et d'abandon. Dans le même temps, l'enseignement technique et professionnel était l'objet d'une réforme dont les objectifs sont : i) mettre en place des mécanismes de gestion du système ; ii) réguler l'offre publique de formation ; iii) diversifier les sources de financement. (Document de travail sur le Plan d'action de l'EPT, 2004).

Il est à rappeler que la qualité de l'offre d'éducation reste inégale à travers le pays. Mis à part les établissements huppés et accessibles aux enfants des couches aisées de la société, bon nombre sont logés dans des locaux parfois vétustes, sans les commodités ni un mobilier adapté et en quantité suffisante. Le matériel didactique collectif reste insuffisant, parfois inopérant (laboratoires de sciences sans matières d'œuvre). L'encadrement des élèves, souffre d'un manque de motivation chez les enseignants, en raison de la dévalorisation de la carrière. Ces conditions de travail influencent négativement le rendement scolaire. Au niveau de l'éducation de base, seulement 30 % des élèves qui sont entrés en 1^e année atteignent la 6^e année. Au secondaire, seulement 10% des élèves qui y accèdent obtiennent leur baccalauréat 2^{ème} partie.

2.4- le contenu de l'éducation

Le Ministère a élaboré un curriculum destiné à promouvoir l'éducation à la citoyenneté. Dans les trois cycles de l'école fondamentale, ce programme s'appuie sur une démarche où l'enfant est considéré comme un individu appelé à être intégré dans la société. Les différentes thématiques concernent la sécurité, l'état et la démocratie, les notions d'identité, la culture de la paix, la solidarité, l'égalité et la justice. Cette approche de la vie citoyenne aura des retombées positives sur le pays dans son ensemble, d'où la préoccupation du Ministère de faire accompagner le programme de mise en œuvre par une évaluation continue et dynamique pendant l'apprentissage et après avoir bouclé les trois cycles de l'enseignement fondamental.

Dans le cadre d'un projet inter -agences FNUAP-UNESCO-UNICEF, un programme d'éducation à la vie familiale, à la santé reproductive et à l'environnement a été mis en place par le Ministère en 1998. Il rejoint l'un des objectifs relayés par la Conférence de Jomtien sur l'éducation pour tous. : « Acquisition par les individus et les familles des connaissances, compétences et valeurs nécessaires à une meilleure vie grâce au concours de tous les canaux d'éducation ». Les questions relatives à la planification familiale ainsi qu'au SIDA, sont abordées avec les directeurs et les enseignants du deuxième cycle de l'enseignement fondamental dans quatre régions du pays en vue d'obtenir les meilleurs résultats possibles. L'aménagement de l'environnement scolaire avec la participation des parents est également pris en compte dans le cadre de ce programme pour assurer dans l'environnement de l'école un espace de jeu salubre et sécuritaire. Dans le but de promouvoir ce programme dans les écoles, le nombre de jeunes formés s'élève à 200 pour

la tranche d'âge 15-25 ans.(Haïti, Bilan commun de pays, octobre 2000, Système des Nations Unies).

2.5- Le dialogue politique, le partenariat et la participation de la société civile au processus de changement de l'éducation

En raison de la place importante qu'occupe le secteur privé, le système éducatif haïtien ne peut être amélioré qualitativement et quantitativement que sur la base du développement d'un partenariat entre l'Etat et la société civile dans le cadre des relations contractuelles clairement définies. Dans cette perspective, la création d'un office de partenariat, qui n'est pas encore implanté, a été envisagée en 1998.

Lors de la révision des programmes du Secondaire en 1999, une commission nationale de rénovation a été mise en place avec des représentants de la communauté éducative aux fins d'élaborer ce document politique. De même, pour l'élaboration du Plan d'action de l'Education Pour Tous (Haïti, 2004-2015), des groupes thématiques ont été constitués avec des secteurs d'horizons divers comme les Ministère des Affaires sociales et des Finances, l'UNESCO et l'OMS, les associations d'enseignants et de parents d'élèves dont le CONEH et les associations d'hommes d'affaires (CLED) et les ONG dont WORLD VISION.

Le Ministère fait du Partenariat la pierre angulaire de sa politique. C'est dans cette optique que les autorités ont organisé un Forum sur la gestion de proximité au début du mois de juin 2004 en vue de trouver un consensus avec les partenaires sur la définition d'un véritable modèle national de partenariat. Toutefois, la persistance de la discorde entre Ministère et une frange des syndicats d'enseignants constitue un obstacle à la réalisation de cet objectif.

Dans le cadre de sa politique, Le Ministère a déjà opéré maints changements au sein du secteur au nombre desquels : l'augmentation du nombre de places assises, l'amélioration de la qualité par la formation des maîtres, la dotation des écoles en manuels et en cantines scolaires. Toutefois, nombre de problèmes et défis restent encore entier.

3-Les principaux problèmes et défis à relever par le système éducatif au début du XXI^{ème} siècle

Le système éducatif est confronté à un ensemble de problèmes dont les plus cruciaux concernent la gouvernance, l'éducation des suragés et l'alphabétisation.

3.1- La gouvernance

Le MENJS n'a pas toujours exercé ses rôles normatif et régulateur dans le système éducatif. A cause de sa faiblesse de gouvernance, le secteur privé est devenu le véhicule principal à travers lequel l'accès à l'éducation est offert. En dépit de tout, une rareté de

l'offre de scolarisation demeure, particulièrement dans les zones pauvres et rurales. De sérieux doutes existent également sur la qualité et l'efficacité de l'éducation offerte.

Etant par nature une problématique transversale, la gouvernance recoupe en long et en large toutes les entités de la société. Malgré les efforts entrepris par les autorités du Ministère de l'Education pour remédier à la situation à travers, entre autres, le projet du Renforcement Institutionnel (PRI), le Programme de Renforcement de la gouvernance du Secteur de l'Education en Haïti (PARGSEH), le déficit en la matière demeure.

En ce qui concerne le pilotage, même si le Plan National d'Education et de Formation est l'expression de la politique sectorielle du pays, on note cependant :

- l'inexistence de données statistiques régulièrement mises à jour ;
- l'application partielle du cadre institutionnel défini par la loi organique ;
- la non fonctionnalité de certains organes de concertation comme l'Observatoire Permanent de l'éducation dont la mission est de travailler à la veille stratégique ou de proactivité en vue d'apporter des correctifs à l'attitude réactive du ministère.

Quant à l'administration, une amélioration apportée à la gestion des examens d'Etat est à noter. Par contre, le Ministère a des difficultés à assurer les fonctions de régulation, de supervision et de contrôle qui lui reviennent en raison de l'insuffisance des moyens logistiques disponibles et du manque de formation du capital humain. A titre d'exemples, près de 89 % des écoles fondamentales privées fonctionnent sans licence. La gouvernance du secteur est handicapée par trois facteurs essentiels :

- la grande concentration de la prise de décisions relatives au fonctionnement du MENJS;
- l'absence d'une politique de développement des ressources humaines ;
- l'absence d'un dispositif efficace de communication entre les différents acteurs.

3.2- L'éducation des surâgés

L'éducation des surâgés dans le système éducatif haïtien est l'un des principaux défis que le PNEF est appelé à résoudre sinon à atténuer à l'aube du millénaire. Ce phénomène affecte le système dans son ensemble et demande une attention particulière. En effet, les surâgés représentent environ 50 % des élèves du fondamental. Ils sont répartis en deux groupes :

- Les surâgés absolus qui sont des élèves dont l'âge biologique dépasse l'intervalle d'âge légal d'admission à un cycle d'études donné. En ce sens, tous les élèves ayant leur âge supérieur ou égal à douze (12) ans et qui sont encore dans les deux (2) premiers cycles de l'enseignement fondamental sont des surâgés absolus ;
- Les surâgés relatifs sont des élèves se trouvant dans la tranche d'âge de sept (7) ans à onze (11) ans, mais ayant leur âge supérieur par rapport à leur année d'études ;

La scolarisation tardive des enfants touche tous les départements scolaires du pays et le nombre des surâgés dans le système a connu une faible croissance durant la période

1994 – 1996. De 51.07 % en 1994, le taux est passé à 51.14 % en 1996 avec une tendance relativement stable. Toutefois, une chute du taux à ce niveau est observée de 1996 à 1998 : elle est passé à 43,98.

Les garçons sont scolarisés plus tardivement que les filles. Une croissance modérée est enregistrée chez les filles et une tendance à la baisse chez les garçons. A noter que le taux de surâgés a décri du côté des garçons alors que chez les filles, la tendance est à la hausse. En 1994, par exemple, le pourcentage de surâgés a accusé une valeur de 45.6 chez les filles contre 54.4 chez les garçons tandis qu'en 1998, ces valeurs sont respectivement passées de 47.6 % contre 52.4 %.

3.3- L'analphabétisme

L'analphabétisme a toujours été l'un des plus grands problèmes du système éducatif haïtien. Tout au long de la décennie 1990-2000, le taux d'analphabétisme tournait autour de 44%. Restant encore assez élevé, ce taux tend toutefois à diminuer annuellement. Par ailleurs, il importe de signaler que cette diminution concerne davantage les hommes que les femmes. Elle est beaucoup plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, au cours de l'année 2000, 46,09 % des garçons âgés de 15 ans et plus étaient recensés analphabètes, tandis que 40,37 % de femme, de la même tranche d'âge, étaient touchées par l'analphabétisme. Parallèlement, le taux d'analphabétisme était de 48 % en milieu rural contre 24 % en milieu urbain.

Pour éradiquer le phénomène d'analphabétisme, l'Etat haïtien a lancé une vaste campagne nationale d'alphabétisation. De nouvelles stratégies et de nouveaux programmes ont été élaborés et appliqués en vue d'alphabétiser près de deux (2) millions de personnes pour l'an 2000. En ce sens, des séminaires de formation ont été organisés à l'intention des formateurs et moniteurs d'alphabétisation et des centres ont été créés. Entre 1996 et 1998, 9.423 nouveaux moniteurs ont été formés à travers les neuf (9) départements géographiques du pays. (Rapport National DPCE, 2001). L'élimination de l'analphabétisme est un objectif non seulement du PNEF, mais aussi un des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'amélioration de la qualité des programmes existants, la formation des animateurs le développement du matériel didactique approprié sont indispensables à l'atteinte d'un tel objectif. De plus, le potentiel pour des modalités innovatrices doit être exploré pour mieux accommoder les besoins des groupes marginalisés et améliorer la qualité. Ces modalités innovatrices pourraient inclure l'instruction interactive par radio.⁸ (CCI, juin 2004)

⁸ Un modèle pour l'instruction interactive par radio a été développé par USAID.

PARTIE II
Education de qualité pour tous les jeunes : défis, tendances et priorités

La question de genre, d'inclusion sociale, de compétence pour la vie et du développement durable interpelle décideurs, bailleurs de fonds et communauté éducative. Seul l'investissement dans le capital humain permettra au pays à long terme de connaître la stabilité, le progrès social et d'arriver à une meilleure qualité de vie.

1- L'éducation et l'égalité entre les sexes

L'indice de parité entre les sexes (TBS des garçons /TBS des filles = 1) a été comblé au niveaux du fondamental et du secondaire. Il n'en demeure pas moins que la situation des filles à l'école est marquée par la discrimination, les abus sexuels et physiques, et particulièrement la violence contre les filles à plusieurs niveaux du système.⁹ Pour combattre les abus sexuels et la discrimination de genre, le Ministère développe un programme de formation en genre du personnel et des formateurs des écoles, et d'entreprendre des campagnes d'information d'enseignants, parents et élèves.

L'égalité des chances et la participation des filles est considéré comme étant une grande priorité. Ces dernières années, les disparités entre les sexes sont de plus en plus insignifiantes et s'approchent même du niveau zéro. Des actions concrètes ont donc été menées en vue d'éradiquer la discrimination dans l'accès à l'éducation. Les statistiques révèlent que sur les 70 % d'enfants scolarisés, la parité est respectée. Les efforts actuels tendent à maintenir cette tendance tout en créant les conditions qui peuvent augmenter le nombre de scolarisés.

Par ailleurs, des études concernant l'existence de toute autre forme de discrimination susceptible d'entraver les droits des enfants à l'éducation ont été financées. Les études commandées par le MENJS ont permis non seulement d'identifier les problèmes, mais aussi de développer des mécanismes qui peuvent en limiter la portée, et, à long terme, les éliminer.

2- L'éducation et l'inclusion sociale

De nos jours, le développement et la mise en oeuvre d'une politique d'inclusion représentent une priorité dans le cadre des actions qu'il pose.

2.1-les défis pour assurer l'inclusion sociale

Les défis sont énormes : le poids du passé historique, la pauvreté, la faible allocation publique des ressources à l'éducation, l'inexistence de politique d'emploi et de plan national de développement et autres.

⁹ Document de support pour la prise en compte de la dimension genre, Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes, Cadre de Coopération Intérimaire, Avril 2004, p. 10.

2.2- Les groupes de population en Haïti les plus vulnérables face aux diverses formes d'exclusion sociale

L'accès à l'éducation est particulièrement problématique pour les groupes vulnérables (enfants de rue, en domesticité, handicapés et enfants en détention). Ils sont exclus du système d'enseignement formel, et les services d'éducation non formelle sont très peu nombreux.

-Les enfants de rue

Actuellement, le problème majeur qui attire notre attention est le phénomène des enfants de rue qui a pris une ampleur particulière. Une étude menée autour des années 88-89 par l'Université Quisqueya a révélé que plus de 7500 enfants s'installent dans les rues. Le nombre est multiplié par trois en 1991. Selon une récente étude de l'UNICEF, une majorité de ces enfants s'adonnent à la drogue. La prise en charge de leur situation est particulièrement difficile, vu les habitudes déjà acquises par ces enfants qui sont à la fois sujet et objet de certaines violences se propageant dans les zones urbaines. Relever ce défi de taille est à l'ordre des priorités. Les programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle sont déjà en cours. Ils peuvent permettre de canaliser ces enfants vers le milieu éducatif. A travers le programme de l'EPT, un mécanisme particulier sera conçu pour faciliter l'insertion de ces enfants à l'école formelle.

-Les enfants handicapés

Il existe tout un ensemble de facteurs sociaux qui contribuent à l'isolement de ces enfants, notamment sur le plan de l'éducation. Des colloques ont été organisés pour sensibiliser la population et surtout les parents sur la nécessité d'intégrer les enfants frappés par cette anomalie dans la vie communautaire. Pour combattre ce phénomène instigateur de l'exclusion, le gouvernement haïtien a choisi d'encadrer les institutions et les associations oeuvrant déjà dans ce domaine et de promouvoir des campagnes d'éducation adaptée pour tous.

Toujours dans le but de favoriser ces handicapés, l'Etat réorganise le système d'enseignement en insistant sur la prise en charge scolaire par le biais d'un programme de formation spéciale pour les enseignants et les cadres concernés. Cette nouvelle organisation accordera à tous les enfants les mêmes avantages et les mêmes chances d'accéder au bien-être.

-Les enfants en domesticité (restavek)

Les enfants en domesticité appelés « restavek » travaillent sans contrat ni horaires, avec une alimentation minimale, une vague promesse d'éducation et, pour la plupart d'entre eux, sans rémunération. Selon une étude de l'UNICEF en 1998, ils sont au nombre de 250 000 soit 14% de la population des enfants. Ils sont victimes d'abus sexuels et de violences physiques. Le Ministère des Affaires Sociales a entrepris en 1998 une refonte du code du travail et se propose de développer un projet de lutte contre la domesticité juvénile.

-Les mineurs en prison

Ces mineurs dont les droits sont bafoués croupissent en détention dans les institutions carcérales. Ils sont illégalement détenus aux côtés de mineurs plus âgés (13-16 ans). La détention préventive est excessivement longue. L'Etat a créé une commission inter-ministérielle sur la justice juvénile chargée de définir une stratégie d'accompagnement social des mineurs en conflit avec la loi. (Haïti, Bilan commun de pays, 2000, p 90).

2.3- Les mesures spécifiques déjà prises pour atteindre les plus vulnérables, par exemple, femmes, chômeurs, jeunes, etc.

Dans le cadre du CCI, les actions suivantes sont envisagées i) identifier et répondre aux demandes de formation sur le marché du travail en mettant l'accent sur la génération de revenus dans le secteur informel; ii) encourager les femmes à s'inscrire aux cours non traditionnels et inclure d'autres groupes relativement défavorisés, comme les chômeurs sans compétence et les pauvres, jeunes et chômeurs à long terme, dans le système de formation.

3- L'éducation et les compétences pour la vie

Le Ministère a revisité les programmes du secondaire traditionnel de 1972 tout en travaillant à la mise en œuvre du nouveau secondaire. Ses nouveaux profils, appelés aussi profils de compétences, permettront aux sortants de contribuer à l'augmentation de la croissance économique et au progrès social. D'une manière générale, ces profils sont basés sur des compétences au service du développement humain s'organisant autour des savoirs solides. A la fin du cycle d'enseignement secondaire, le diplômé devraient démontrer les compétences suivantes :

3.1- Compétences d'ordre intellectuel

Nos bacheliers, grâce aux compétences acquises, seraient en mesure de :

- démontrer un niveau significatif de connaissances dans les divers champs notamment ceux qui sont d'actualité comme la santé, l'environnement, la population, l'éducation à la citoyenneté, entre autres.
- posséder un niveau de culture générale qui aide à comprendre de façon critique les situations socio-historiques, politiques et culturelles de son pays dans le cadre d'une vision globalisante qui puisse leur permettre d'utiliser les avancées scientifiques, technologiques et informatiques dans les milieux d'étude et/ou du travail, pour la résolution de problèmes tout en démontrant des aptitudes à appliquer une pensée créatrice et critique tant pour observer la connaissance que pour faire face à de nouvelles expériences, dans le milieu scolaire, familial ou le marché du travail.

3.2- Compétences d'ordre personnel et social

Par leurs compétences personnelles, nos bacheliers doivent aussi participer de manière active et responsable à l'utilisation rationnelle, à la gestion et à la conservation des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables pour protéger le milieu environnemental et les écosystèmes tout en affirmant leur identité en tant que membres de la communauté nationale.

Ils doivent donc manifester un sentiment marqué de solidarité et d'équité dans leur comportement social et dans leurs relations avec les autres, à l'intérieur du contexte familial, social et de travail par rapport aux grands problèmes contemporains, ils doivent se manifester dans le vécu des principes de solidarité et la recherche de solutions aux problèmes nationaux et internationaux comme : le VIH / SIDA, la dégradation de l'environnement, le fléau de la drogue, la violence et le terrorisme.

- 3.3- Compétences en communication

Des compétences en communication devraient leur permettre de :

- maîtriser les langues officielles (créole, français) et modernes et les employer comme instruments pour aborder les connaissances scientifiques, les arts, la technologie et la culture en général;
- utiliser efficacement la langue orale et écrite pour établir une communication fluide et effective dans le milieu familial, communautaire et sur le marché du travail;
- recevoir, écouter, interpréter et agir en suivant les messages et les instructions oraux.

- 3.4- Compétences pratiques

Des compétences d'ordre pratique permettraient à nos bacheliers de :

- démontrer une capacité permanente à acquérir et appliquer les nouvelles connaissances et les habilités pratiques adaptables à la réalité sociale du moment;
- démontrer leur capacité à découvrir de nouvelles formes relationnelles tout en cherchant à les appliquer concrètement en vue de la résolution de certains problèmes sociaux ou à relever des défis divers qui sont des enjeux de société;
- démontrer aussi leur capacité à s'intégrer de manière compétitive dans le monde du travail caractérisé par des processus de changement dans un contexte socio-économique marqué par de fortes incertitudes.

4- L'éducation de qualité et rôle clé des enseignants

La 45^e session de la CIE (Genève, oct.1996) a adopté une déclaration en neuf points sur le rôle et la condition des enseignants en particulier les Ministres de l'éducation se sont résolus à assurer :

- i) la participation active des enseignants et de l'ensemble des partenaires de l'éducation dans le processus de changement de systèmes éducatifs
- ii) développer et mettre en œuvre des politiques intégrées visant à remettre et maintenir dans la profession enseignante des hommes et des femmes motivés et compétents...

A cet égard :

- 2.1- L'influence de la Déclaration sur la politique nationale concernant la condition et le rôle des enseignants.
- 2.2- les mesures spécifiques déjà prises sur la base de la Déclaration et les recommandations susmentionnées
- 2.3- stratégie utilisée pour les formations initiale et continue réformées pour permettre aux enseignants de faire face aux nouveaux défis de l'éducation

Un Projet innovant de formation modulaire, lancé en mai 2000, devrait offrir aux 60.000 enseignants de l'École fondamentale, secteurs public et non public, les compétences nécessaires à l'exercice efficace de leur métier.

Intervenant lors d'un séminaire sur l'approche par compétence organisé par la Direction de la formation et du perfectionnement (DFP), le Ministre de l'éducation nationale d'alors, M. Paul A. Bien-Aimé, a dressé un constat alarmant relatif à la qualification du corps enseignant :

- Au niveau de l'enseignement fondamental, 85 % des enseignants, selon des statistiques récentes, ne disposent pas des qualifications nécessaires pour exercer valablement leur fonction. 10 % seulement sont normaliens.
- Au niveau du secondaire, la situation est pratiquement la même : 13 % des enseignants ont un diplôme de l'École normale supérieure, 18 %, un diplôme Universitaire, 48 % n'ont que le bac et aucune qualification pour les 30 % restant.

Face à ce constat, la DFP a élaboré le Projet de professionnalisation des enseignants en exercice de l'École fondamentale qui prévoit de former 60.000 enseignants sur trois ans. Ce Projet permettrait au MENJS de «régler une fois pour toute le problème de la sous-qualification des enseignants et d'engager un processus de « normation » du système de la formation » :

- en cassant la chaîne itérative des formations sans fin et sans finalités organisées à travers tout le pays depuis plus de vingt ans par la professionnalisation, sur un horizon de trois ans, de 60 000 enseignants en exercice des trois cycles du fondamental, tant du secteur public que du secteur privé;
- en dotant le Ministère d'un outil de renforcement de la gouvernance du secteur et d'amélioration continue de la qualité de l'éducation au niveau du fondamental;

- en favorisant l'émergence, dans le système éducatif, d'un nouveau paradigme de formation axé à la fois sur la maîtrise des contenus didactiques et disciplinaires et sur l'évolution et l'approfondissement des savoirs professionnels, qui assure à tous les enseignants du fondamental une plate-forme de compétences immédiatement applicables dans la salle de classe.

Le MENJS a retenu, dans sa stratégie, trois actions – clés pour la mise en œuvre de ce Projet :

1. Le recrutement, au niveau des Directions départementales d'éducation, d'un réseau de 350 formateurs dont 150 inspecteurs
2. La formation d'un réseau de 350 formateurs appelés à jouer un rôle d'agents multiplicateurs
3. L'animation par les formateurs d'un dispositif de formation sur trois ans à l'intention des 60 000 enseignants et directeurs d'établissements des secteurs public et privé.

Plusieurs mesures d'accompagnement seront prises, pour assurer la réussite de ce Projet entre autres :

- L'instauration d'un système de délivrance de permis d'enseignement
- La mise en place d'un dispositif de soutien pour la mise à niveau académique
- La révision des critères d'accréditation aux écoles

A noter qu'en raison de la crise ayant secoué le pays pendant ces dernières années, ce projet est encore en souffrance et que le titulaire actuel va le réanimer.

Le Ministre Pierre Buteau a, dans son bilan de cent jours (mars- juin 2004), réactivé et mis en place un plan de formation continue des enseignants et la rénovation du dispositif de formation initiale. Dans cette optique, les activités déjà réalisées sont significatives. Deux séminaires de formation ont été organisés, l'un à l'intention de 150 professeurs de français et 100 professeurs de mathématiques/physique des départements de l'ouest, du Nord-ouest et du Sud dans le cadre de l'implémentation du nouveau secondaire et l'autre, à l'intention de 20 directeurs d'Ecole Normale d'Instituteurs (ENI). De plus, des documents sont produits sur le plan de formation continue, le programme cadre de formation continue et le manuel de procédure de mise en place du programme cadre. Des enquêtes sont menées sur les institutions de formation initiale (ENI, CFEF) en vue de l'établissement d'un diagnostic du système. Deux journées d'échange sont animées avec la participation des directeurs d'ENI sur la problématique de cette école de formation des maîtres devant déboucher sur l'analyse de l'existant. (Education en Action No 7, janv- juin 2000).

Toujours dans le cadre de la formation des enseignants, des écoles fondamentales d'application, centre d'appui pédagogique, appelées « EFACAP » seront mises en place. Elles vont donner une impulsion à la réforme de l'éducation. Ces EFACAP au nombre de 18 vont desservir 360 écoles à travers 4 départements scolaires savoir : Grand Anse, Sud, Nord et Centre dans lesquels intervient le PARQE.

5- L'éducation en vue du Développement durable

Dans ce nouveau millénaire, où les défis posés par la mondialisation deviennent de plus en plus difficiles à relever pour les pays du Tiers-monde, l'éducation n'a un sens que dans la mesure où elle satisfait à l'une de ses fonctions principales, à savoir la promotion du développement en vue de l'amélioration du sort des habitants. Cette approche dont la matérialisation s'est faite graduellement dans beaucoup de régions qui ont eu à poser la problématique de l'éducation relativement au développement a été porteuse de fruits dans maints systèmes éducatifs et se veut par conséquent un modèle pour Haïti.

- a) la question du Développement durable dans le curriculum et les programmes d'études courants. (Par exemple comme matière spécifique d'enseignement, incluse dans d'autres matières comme les études sociales et environnementales, incorporées dans tous les domaines d'apprentissage, faisant partie des activités extra-curriculaires.
- b) Des mesures à envisager pour garantir que le contenu de l'éducation considère le développement durable comme l'un des thèmes principaux de l'éducation.

L'école représente le lieu privilégié qui permet de former des citoyens capables d'assumer l'avenir du pays et de l'orienter vers le développement. Le Ministère de l'Éducation Nationale, conscient de la nécessité de préparer des hommes et des femmes dans cette perspective, a pris le soin d'articuler les curricula en vigueur avec les besoins du milieu en vue de permettre à la cohorte qui sera issue de l'enseignement fondamental et du secondaire d'être utiles à la construction de la nation. De ce fait, le concept de développement tend à devenir dans bon nombre de programmes d'études un élément de transversalité.

Le curriculum actuel regroupe les apprentissages essentiels dans le cadre des enseignements suivants :

- l'éducation physique et sportive
- la formation morale, civique et religieuse
- le développement du patriotisme et de la conscience nationale
- l'initiation à la science et à la technologie
- la préparation au travail et à la vie active
- l'entraînement aux activités productives et au processus du développement.

En tenant compte des différents programmes d'études qui forment le curriculum actuel pour la formation fondamentale et secondaire, l'aménagement de l'enseignement

couvrirait les six champs d'études suivants : arts, formation personnelle et sociale, langue et littérature, mathématiques, sciences expérimentales et technologie, sciences humaines.

Le Plan National d'Éducation et de Formation (PNEF) pour apporter les « modifications aux programmes existants » doit partir d'une réflexion qui tienne compte d'une part, des objectifs sociaux générés par les valeurs démocratiques et d'autre part, de la contribution des divers champs de savoir à la formation d'un sujet démocratique.

Les divers champs de savoir qui pourraient inspirer la révision du curriculum, dans la perspective de la formation du sujet démocratique haïtien, seraient entre autres.

- **Les langues et les littératures.** Nous parlons de langues et de littératures pour rester cohérent avec le programme actuel qui, en matière de langues, organise les apprentissages autour de deux langues et de deux littératures.

Le créole et le français, ayant en Haïti le statut de langues officielles, représentent des outils de communication qui donnent accès à tous les autres champs du savoir, de la culture et du travail. Si le créole est, tout compte fait, « le ciment de notre identité collective, le français, qui partage avec le créole notre vie culturelle », reste la langue seconde qui nous situe dans le contexte de la mondialisation en cours. Notre présence dans le contexte géolinguistique latino et nord-américain exige une prise en compte des langues continentales c'est-à-dire, l'anglais, l'espagnol et le portugais.

Les réflexions sur les langues comme champ d'études au programme reposent sur des recherches qui se situent à la croisée tant de la psychologie cognitive et des sciences de l'éducation que des sciences du langage qui définissent de plus en plus le champ de la didactique des langues.

- **Les sciences humaines.** Elles constituent les sciences sociales considérées comme une excellente source de l'identité et de l'ouverture sur le monde, dans la mesure où elles nous permettent d'être en relation avec la réalité historique, géographique, qui nous caractérise de même que celle de l'humanité dans l'espace et à travers le temps, nous aidant ainsi à comprendre le présent et à réfléchir sur l'avenir.

Les sciences humaines tendent de plus en plus à embrasser la réalité humaine sous ses aspects multiples : politique, sociale, économique, culturelle, etc. Les spécialistes de la didactique des sciences humaines préconisent une approche pédagogique qui doit partir du plus proche pour s'ouvrir au lointain, au monde, aux grandes civilisations.

- **Les sciences expérimentales et la technologie.** Elles constituent un vaste domaine donnant accès à des savoirs qui permettent d'avoir une emprise sur la matière, l'énergie et les différents phénomènes qui nous environnent. Les avancées récentes des techno sciences, de même que la technologie qui s'impose de plus en plus comme savoir-faire incontournable au service du développement et de la modernité ne sont pas totalement prises en compte vu le problème d'infrastructures adéquates.

L'enseignement des sciences ne peut plus se passer des interrogations relatives à l'environnement, à son aménagement et surtout à sa sauvegarde. Mais ce qui est surtout préconisé, c'est la préparation des élèves à travailler à l'émergence d'une société scientifique et technologique en utilisant dans leurs apprentissages des méthodes semblables à celles des scientifiques et des technologues.

- **Les arts.** Ils constituent à plus d'un titre l'un des moyens privilégiés d'initiation au fonds culturel commun de la nation et de l'humanité. Les arts sous ses diverses formes : plastiques, expression corporelle, scéniques, etc., permettent à l'imaginaire de se développer, à apprendre à mieux entendre, à mieux voir, à exprimer et à développer sa créativité.
- **La formation personnelle et sociale.** La formation du sujet démocratique exige la mise sur pied de programmes visant à développer chez l'élève des attitudes et des capacités liées à sa personne, à la société et plus largement à l'humanité.

La formation personnelle et sociale interpelle l'individu tant dans son corps que dans son esprit. Elle peut tout aussi bien se traduire dans l'éducation physique que dans la réflexion philosophique. Les programmes d'éducation au civisme et à la démocratie sont d'excellents canaux d'intervention pour promouvoir une société démocratique.

- **Les mathématiques.** À la fois langage et outil essentiel à la compréhension de l'univers qui nous entoure, les mathématiques ont pendant longtemps exercé une certaine domination sur le curriculum, établissant ainsi une coupure entre « **culture littéraire** » et « **culture scientifique** ».

L'enseignement des mathématiques, basé de plus en plus sur une démarche de résolution de problèmes, devrait viser à la formation fondamentale de l'élève en vue de son intégration dans une société en mutation. (Direction du Curriculum et de la Qualité, PNEF, Lignes d'orientation, Fev. 2001)

3.- Conclusion et perspectives

Le rapport national de l'Education en Haïti présente le panorama du secteur ainsi que les principales innovations. Il souligne, également, ses perspectives d'avenir. En dépit des efforts déployés par les pouvoirs publics pour une éducation de qualité, plusieurs défis restent encore à relever. A rappeler que les problèmes des surâgés, les disparités régionales, les redoublements et les abandons, les examens d'Etat et l'adéquation formation/emploi constituent des sujets importants sur lesquels l'Etat, la communauté éducative et les agences d'aide doivent développer des réflexions en vue d'une prise de décisions éclairée et avertie.

A part les programmes et projets du Plan National mis en œuvre par les autorités du Ministère de l'Education, il y a le plan d'action de l'Education Pour Tous qui est en train de s'achever aux fins de soumettre à la communauté internationale. Il prévoit entre autres, la scolarisation de toute la cohorte d'enfants ayant l'âge officiel (6-11 ans) à l'horizon temporel 2015 tout en leur assurant un enseignement de qualité en vue de les maintenir à l'école ou de réaliser le taux de survie de la 5^{ème} année. Le Programme d'Education pour tous devra contribuer à mettre fin au système d'élitisme qui prévaut et qui constitue un facteur de blocage aux réussites scolaires des apprenants.

Dans ce cadre, les nouvelles autorités travaillent en synergie avec la communauté éducative en vue d'atteindre les objectifs de Dakar et ceux du PNEF dont l'amélioration de la qualité de l'enseignement est pour l'essentiel. En s'appuyant sur un développement humain intégré pour la croissance économique et la modernité, les responsables d'éducation en Haïti vont développer des mécanismes dans le but de :

- Faire réviser l'avant- projet de loi d'éducation de 1998 et de le déposer au Parlement à nouveau.
- Construire un cadre de partenariat solide avec les secteurs privés d'éducation dans l'optique d'un développement harmonieux du système éducatif.
- Retrouver un modus operandi avec les principaux syndicats du pays
- Rechercher la cohérence de tous les projets d'éducation financés par le trésor public les agences d'aide et les bailleurs de fonds.
- Consolider le 3^{ème} cycle fondamental par l'introduction de l'Initiation Technologique et aux Activités Productives (ITAP)
- Favoriser la mise en œuvre du Nouveau Secondaire
- Renforcer la capacité institutionnelle par la mise en place de l'architecture d'un système d'information opérationnel
- Elaborer un plan de carrière d'enseignants visant la revalorisation de la profession
- Développer des politiques de formation liée à l'emploi en concertation avec le secteur d'affaires et enfin
- Finaliser le Plan d'action de l'EPT tout en activant sa mise en œuvre.

ANNEXES

Annexe 1

Références bibliographiques

- Projet d'Éducation de Base – Première phase (98 – 2001)
Document national soumis pour financement à la Banque Mondiale et à la BID
Mai 1998
- Avant-projet de Loi d'Orientation de l'Éducation
Document de travail – Juin 1998 22 P
- Haïti, Bilan Commun de Pays – Système des Nations Unies en Haïti 160 P
Octobre 2000
- Mémoire de la République d'Haïti – troisième conférence des Nations Unies sur les pays le moins avancés
Nations Unies, Avril 2001 32 P
- Rapport national de l'Éducation en Haïti, Direction de la Planification du MENJS, 60 p,
2001
- Éducation fondamentale en Haïti 70 pages 2001
Département du Développement humain, Région de l'Amérique Latine et de la Caraïbe / Banque Mondiale
- Le document politique de la Rénovation du Secondaire / Haïti, Direction de l'Enseignement Secondaire 2001
- Document de travail du Plan d'Action de l'EPT (2004-2015).

Annexe 2 L'organigramme du MENJS

Annexe 3 Statistiques récentes 2003 pour Haïti relatives à l'évolution des taux.

Annexe 4 Résultat des Examens pendant cinq dernières années : 6^e A.F. et Bac

Annexe 5 Les filières du nouveau secondaire

L'enseignement secondaire sera dispensé selon deux grandes filières : une filière d'enseignement général et une filière d'enseignement technologique.

I. La filière d'enseignement général

La vocation de cette filière est de préparer les élèves à la poursuite d'études universitaires longues qui forment les cadres supérieurs de la nation. Cette filière comporte quatre séries :

- **La série mathématiques et sciences physiques** prépare l'accès particulièrement aux filières scientifiques de l'enseignement supérieur notamment : faculté des sciences, école normale supérieure, faculté de médecine ...

- **La série sciences de la vie et de la terre** prépare l'accès particulièrement aux filières scientifiques de l'enseignement supérieur notamment : Faculté des Sciences, Ecole Normale Supérieure, la Faculté d'Agronomie et de Sciences Vétérinaires, Faculté de Pharmacie...

- **La série sciences économiques et sociales** prépare particulièrement l'accès aux filières des sciences économiques et humaines notamment : Faculté des Sciences Economiques, Faculté des Sciences Humaines, Faculté d'Ethnologie, ...

- **La série littéraire, linguistique et artistique** prépare particulièrement l'accès aux filières des lettres notamment : Ecole Normale Supérieure, Faculté des Sciences Humaines, Faculté d'Ethnologie, ENARTS,

II. La filière d'enseignement technologique

Cette filière a une double vocation : permettre aux bacheliers de l'enseignement technologique d'accéder directement à des emplois de techniciens ou de poursuivre des études supérieures dans des institutions où sont enseignées leurs spécialités.

Les séries d'enseignement technologique qui conduisent les jeunes au baccalauréat sont au nombre de six : la série des Sciences et Techniques Industrielles (STI), la série des Sciences et Techniques Tertiaires (STT), la série des Sciences et Techniques du Développement Rural (STDR), la série des Sciences et Techniques Médico-sociales (STMS).

La série Sciences et Techniques Industrielles (S.T.I.)

Cette série englobe les différents secteurs de l'industrie. Elle se décompose en quatre sections :

- **la section électrotechnique** s'attache à l'étude de la production de l'énergie électrique, la définition des lignes et des circuits de transport, l'étude de la partie

commande des machines utilisatrices d'électricité dans les secteurs domestiques et industriels,

- **la section électronique** s'attache à l'étude, l'utilisation et le dépannage des éléments ou systèmes électroniques et informatiques employés pour la commande et la gestion et le pilotage d'appareils ou d'appareillages électriques,

- **la section génie mécanique et maintenance** s'attache à la définition, la réalisation, la gestion, la maintenance de processus de production ou de systèmes mécaniques en vue d'optimiser les performances des processus ou des systèmes de production,

- **la section bâtiment et construction** s'attache à la définition des éléments constitutifs des bâtiments ainsi que l'organisation et la gestion des chantiers où ils se réalisent, en vue d'optimiser la qualité des ouvrages et la réduction des coûts de construction.

La série Sciences et Technologies Tertiaires (S.T.T.)

Cette série concerne les différents secteurs du tertiaire. Au niveau national elle se décompose en deux sections :

- **la section gestion et comptabilité** s'attache à l'étude et la mise en œuvre des différentes opérations et pratiques comptables utilisées dans la gestion des services et des sociétés en vue d'accroître les résultats,

- **la section secrétariat bureautique** s'attache à l'étude, la gestion et le traitement de l'information écrite et orale par l'utilisation des nouveaux moyens informatiques.

La série Sciences et Technologies du Développement Rural (STDR)

Cette série concerne le développement des filières agricoles. Elle comprend deux sections :

- **la section agriculture** s'attache à l'étude des sols, des plantes, des traitements associés en vue d'accroître la qualité des produits et le rendement des exploitations. Elle traite également des aspects liés à la transformation et à la commercialisation des produits.

- **la section élevage** s'attache à l'étude physiologique des animaux, de leur nutrition, de leur maladie et des soins appropriés en vue d'accroître la qualité des produits et le rendement des exploitations. Elle traite également des aspects liés à la conservation et à la vente des produits provenant de l'abattage.

La série Sciences et Technologies Médico-sociales (S.T.M.S.)

Cette série ne comprend qu'une section :

- **la section sciences et Technologies médico-sociales** s'attache à l'étude physiologique de l'homme, et les effets de son environnement économique et sanitaire sur sa santé en vue de définir les pratiques appropriées à l'amélioration de l'hygiène, des traitements et des systèmes de santé.

La série sciences informatiques

L'ensemble des élèves du nouveau secondaire devra accéder à l'usage de l'outil **informatique** dans la mesure du possible, pour s'initier aux logiciels de traitement de texte et de tableur. Dans les séries technologiques, selon les options, la maîtrise de l'utilisation de certains logiciels fera partie des exigences du diplôme.

La série pédagogique

Cette série a pour vocation la formation massive d'enseignants qualifiés au plan académique et pédagogique, pour intervenir dans les deux premiers cycles de l'enseignement fondamental.

Les enseignants que l'on trouve actuellement dans ces cycles de formation n'ont pas, pour la plus grande partie d'entre eux le niveau requis pour assurer convenablement leur métier, ce qui rend difficile et retarde la rénovation du système de formation des enseignants du fondamental. Ces enseignants seront progressivement remplacés par ces futurs bacheliers pédagogiques. Les enseignants formés dans les centres de formation des enseignants du fondamental assureront quant à eux leurs activités dans le troisième cycle du fondamental.